



☎ : 04.50.69.71.80  
☎ : 04.50.69.41.28  
✉ : [mairie@etercy74.fr](mailto:mairie@etercy74.fr)  
Site: [www.etercy74.fr](http://www.etercy74.fr)

## Horaires

### Ouverture au public :

Mardi 17h00-19h00  
Jeudi 17h00-19h00

### Sommaire:

Edito .....	Page 1
Rentrée des classes ...	Page 2
Services périscolaires .	Page 2
Cap Loisirs .....	Page 3
Boîte à livres .....	Page 3
Vidéo protection .....	Page 3
Brûlage déchets verts .	Page 4
Incivilités sonores .....	Page 4
Site internet .....	Page 4

# « L'ETERCIEN »

N°13  
Septembre 2018

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Les deux mois d'été marquent toujours une pause pour chacune et chacun d'entre nous, alors ce début septembre est pour moi l'occasion de souhaiter à tous une bonne rentrée.

Dernièrement, le mondial de foot nous a permis de garder le sourire pendant un bon mois, retrouvons tout de même une dimension plus humaine, à notre échelle, et revenons à notre Commune !

La rentrée des classes s'est bien déroulée sur notre Commune, même si face à l'actualité il a fallu mettre en place la semaine de 4 jours, les enfants et leurs parents étaient très sereins !

Pour nos associations, elles ont repris ou vont reprendre leurs activités et le calendrier des manifestations va se remplir au fil des semaines, il est impossible de s'ennuyer à Etercy !

Une commune dynamique où chacun peut y trouver sa place !

C'est pour cela que nous vous avons écouté le 28 avril dernier lors de notre réunion publique en vous donnant la parole et en vous faisant part de notre projet d'aménagement du Centre Chef-lieu.

Notre feuille de route est donc bien chargée pour les prochains mois et les prochaines années à venir.

Nous mettrons toutes nos forces pour que toutes les familles résidentes actuelles se sentent bien dans leur village et que ces dernières continuent d'accueillir sereinement de nouvelles familles au cours des prochaines années.

Le gros dossier en cours au niveau de l'intercommunalité : l'élaboration du PLU intercommunal de la Communauté de Communes Terre de Savoie.

Ce document planifiera notre urbanisme et le développement de notre cadre de vie et de notre habitat. Son approbation est prévue pour fin 2019 après délibération du Conseil Communautaire. Il vous sera alors soumis à travers l'Enquête Publique. Après celle-ci le PLU deviendra légal et opposable après son approbation par le Conseil Communautaire.

Les Adjointes et le Conseil Municipal s'impliquent pour la réussite des projets en cours et à venir en s'appuyant notamment sur l'aménagement et le développement du Centre Chef-lieu à engager dans les prochains 18 mois pour « rendre notre commune encore plus attractive et attrayante ».

Continuons ensemble pour amplifier cette dynamique de vie au service de tous. Je pourrais continuer, mais il est temps de laisser la place aux informations diverses.

Merci pour votre confiance et votre fidélité.

Très cordialement,

**Votre Maire,  
Jacques COPPIER**

## RENTREE DES CLASSES



Lundi 3 Septembre, **89 enfants** ont repris le chemin de l'école. Si une quinzaine d'élèves de CM2 a effectué sa rentrée au collège, nous avons vu arriver **26 nouveaux élèves** dont 17 Petite Section.

**Stabilité de l'équipe enseignante** : Dirigée par **Laure FERRAN**, notre école compte 4 classes

- Céline JACQUEMIER : .....17 Petite Section + 11 Moyenne Section
- Aurélie DOZOUL : .....10 Grande Section + 13 CP
- Frédérique ROSSI : ..... 8 CE1 + 10 CE2
- Laure FERRAN : ..... 6 CE2 + 8 CM1 + 6 CE2

A noter que Laure FERRAN sera secondée par Benjamin VAN WONTERGHEM tous les Mardis afin d'effectuer ses fonctions de direction.

**Maguy LACOME** est venue occuper le poste d'ATSEM en remplacement de Michèle MUGNIER, partie en retraite bien méritée. Nous lui souhaitons la bienvenue auprès de nos enfants de Maternelles.

### Des horaires modifiés : Retour à la semaine de 4 jours

A partir de Septembre 2017, les communes ont eu la possibilité de bénéficier, par mesure dérogatoire d'un retour à la semaine de 4 jours. En accord avec les Parents d'élèves et le Conseil d'Ecole, notre commune a fait le choix de ce nouveau rythme à partir de Septembre 2018. Cette organisation nous permet aujourd'hui d'appliquer une cohérence territoriale avec les communes voisines (Hauteville-sur-Fier, Vallières et Marcellaz albanais) avec lesquelles nous sommes liés par un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ « CAP Loisirs »).

#### Nouveaux horaires de classe :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : 8h30 -11h30 / 13h30 - 16h30

## Nos services périscolaires Garderie & Restauration scolaire



De retour de congé maternité, **Amandine PINON** a retrouvé son poste et dirige aujourd'hui le service périscolaire de notre commune, entourée de **Stéphanie COVET**, **Christine BELLEVILLE** et **Maguy LACOME**.



Même si le retour à la semaine de 4 jours a conduit à la suppression des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), nos élèves continueront à bénéficier des compétences d'un personnel d'animation diplômé.

Notre **restaurant scolaire** accueille chaque jour une soixante d'enfants autour d'un repas livré par la société ELIOR (Collège La Salle Annecy-le-Vieux) en liaison chaude.

#### Garderie périscolaire - Horaires de fonctionnement:

Lundi—Mardi—Jeudi—Vendredi :      7H30-8H30                      16H30-18H30

## CAP LOISIRS: Centre de Loisirs intercommunal

À partir du Mercredi 5 Septembre 2018, « CAP Loisirs » met en place un accueil CLSH pour les enfants de notre commune dès l'âge de 3 ans tous les mercredis de 7h30 à 18h30.

Accueil sur le centre rural de Marcellaz-Albanais. Plusieurs formules d'accueil sont proposées :

- Accueil à la journée avec repas
- Accueil  $\frac{1}{2}$  journée avec repas (matin-repas ou repas-après-midi)
- Accueil  $\frac{1}{2}$  journée sans repas (matin-sans repas ou après-midi)

Vous pouvez dès à présent vous inscrire et obtenir des renseignements au :  
06.17.34.28.28 / 04.50.77.46.96 ainsi que sur le site de la commune [www.etercy74.fr](http://www.etercy74.fr)  
Ou en contactant nos animatrices périscolaires à l'école d'Etercy.

## UNE BOITE A LIVRES A ÉTÉ INSTALLÉE AU CHEF-LIEU !

La boîte à livres nouvellement installée près de la salle communale permettra de se plonger dans de passionnantes lectures... par des échanges gratuits entre citoyens.



bien d'autres thèmes encore...

En fait, le renouvellement de votre bibliothèque fera le bonheur d'autres personnes, adultes, ados et des tous petits.

Prendre, donner, échanger et lire est le principe d'une boîte à livres.

Cependant, cette boîte à livres ne vous empêchera pas de vous rendre également au tri sélectif communal pour y déposer vos « reliques »....

## VIDEO-PROTECTION DE NOS BATIMENTS PUBLICS

Nous vous informons que suite à une décision du Conseil Municipal et après une autorisation préalable délivrée par l'autorité préfectorale, l'école et la Mairie seront prochainement sous vidéo-protection.

Respectant les conditions légales ainsi que les droits et libertés individuels des administrés, un dispositif de vidéo-protection sera mis en place afin principalement d'assurer la sécurité des personnes et la protection de nos bâtiments publics.



## BRULAGE A L'AIR LIBRE DES DECHETS VERTS INTERDIT



La période automnale arrivant, nous constatons à nouveau le brûlage de déchets verts.

En vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le brûlage à l'air libre des déchets verts (assimilés aux déchets ménagers d'après la circulaire ministérielle du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts) est interdit.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.



En conséquence, un arrêté municipal sera pris afin de permettre à la gendarmerie d'intervenir et de verbaliser les auteurs de ces nuisances.

## RAPPEL, PENSEZ AUX OREILLES DE VOS VOISINS !

Les activités de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, débroussailleuses, bétonnières, tronçonneuses, perceuses etc... ne peuvent être effectuées que :

- ♦ du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- ♦ le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

**Le dimanche et jours fériés aucun bruit particulier** ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

## RAPPEL, un site internet à votre disposition

[www.etercy74.fr](http://www.etercy74.fr)

Le site de la commune vous permet d'obtenir toutes les infos nécessaires sur vos démarches administratives, la vie associative, les services communaux, les délibérations du Conseil Municipal, ....

